

La Présidente de Nantes Université

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU le décret n°2023-106 du 16 février 2023 relatif à la représentation des usagers au sein des comités sociaux d'administration des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU la délibération du Conseil d'Administration n° CA_220520-03 du 20 avril 2022 approuvant la création du Comité Social d'Administration de Nantes Université ;

VU les résultats du scrutin du 8 décembre 2022 ;

VU les résultats des élections pour le conseil d'administration du 24 novembre 2021 ;

VU les modifications apportées à la composition du CSA en date du 5 janvier 2023, du 24 mars 2023, du 3 octobre 2023, du 6 novembre 2023, du 30 novembre 2023 et du 9 janvier 2024 ;

ARRÊTE :**ARTICLE 1 : Sont désignés au titre des représentants de l'administration au Comité Social d'Administration :**

La Présidente de Nantes Université ou son représentant, le Premier vice-président en charge du Conseil d'Administration, ressources humaines et financières, dialogue social
La Directrice Générale des Services ou son représentant, le Directeur Général Adjoint des Services.

ARTICLE 2 : Sont désignés au titre des représentants du personnel au Comité Social d'Administration de Nantes Université :**Au titre de l'UNSA :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Cyrille BROCHARD	Véronique NÉNON
Céline DRONNEAU	Thibaut ROBIOU DU PONT
Stéphane TELETCHA	Claire FLANDRIN

Au titre de la CGT FERC SUP Nantes Université - SUD Education :

Membres titulaires	Membres suppléants
Angela TESSE RAGOT	Priscillia MEYER
Christèle ALLES	Nicolas RAIMBAULT

Au titre du CFDT EFRP :

Membres titulaires	Membres suppléants
Isabelle BARBELIVIEN-SLIMANI	Claire BURDIN
Guy LOUARN	Benoit HUET

Au titre de la FSU :

Membres titulaires	Membres suppléants
Samuel GUICHETEAU	Pierre-Emmanuel PETIT
Caroline PROUST	Virginie MAZE

Au titre de la FNEC FP FO :

Membres titulaires	Membres suppléants
René RICHARD	Christophe LATIMIER

ARTICLE 3 : La Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social assiste également aux séances du Comité Social d'Administration.

ARTICLE 4 : Le mandat des représentants du personnel au Comité Social d'Administration, d'une durée de quatre ans, court à compter du 1er janvier 2023.

ARTICLE 5 : **Sont désignés au titre des représentants des usagers lorsque l'instance se réunit en formation élargie :**

Au titre de « Bouge ton campus avec InterAsso Nantes et tes associations » :

Membres titulaires	Membres suppléants
Yasmine OUDIN	Lucas CHAUVEL

Au titre de « Union pirate : l'alternative écolo et solidaire » :

Membre titulaire	Membre suppléant
Titouan GUIHAL	Martin RENO-MARZORATI

Au titre de « Solidaires Etudiant-e-s : Luttons contre les inégalités et la précarité ! » :

Membre titulaire	Membre suppléant
Isaac LE DANTEC-ANHALT	Matis BESTEL

ARTICLE 6 : Le Service de Santé des Étudiants assiste également aux séances du Comité Social d'Administration élargi aux étudiants.

ARTICLE 7 : Le mandat des représentants des usagers, membres du Comité Social d'Administration, d'une durée de deux ans, court à compter du 16 décembre 2023.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 29 novembre 2024

La Présidente de Nantes Université

Carine BERNAULT